



Première réunion du Comité permanent 24 - 25 novembre 2003, Bonn, Allemagne

Questions administratives et financières

Rapport sur les recettes et les dépenses
pour la première période triennale 2000-2002 et pour l'année 2003

Préparé par le Secrétariat

INTRODUCTION

Le projet de budget 2003-2005 a été adopté lors de la deuxième session de la Réunion des Parties (en septembre 2002, à Bonn, Allemagne) dans le cadre de la résolution 2.7. Aux termes de la résolution 2.6, paragraphe opérationnel 1 (c) « *Le Comité permanent supervisera, au nom de la Réunion des Parties, l'établissement et l'exécution du budget du Secrétariat provenant du Fonds d'affectation spéciale et d'autres sources de financement ainsi que tous les aspects de la collecte de fonds entreprise par le Secrétariat afin de mener à bien des fonctions spécifiques autorisées par la Réunion des Parties* ».

Le Secrétariat rend compte dans ce document spécifique de la clôture de l'exercice financier pour la première période triennale 2000-2002 ainsi que de l'état actuel des dépenses et des contributions annuelles et volontaires des Parties au Fonds d'affectation spéciale de l'AEWA pour 2003.

Le Comité permanent est prié d'étudier les informations qui lui sont présentées dans ce rapport et de donner au Secrétariat des avis et des conseils sur les questions administratives et financières.

Vue d'ensemble de l'exercice triennal 2000-2002

Après la deuxième session de la Réunion des Parties (MOP2), le service commun responsable de la gestion administrative et financière (Administrative and Fund Management Unit) a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'Accord à la clôture des comptes 2000-2002. Cela n'a pas été facile car nous ne disposons pas encore au début de cette période triennale du système intégré de comptabilité et de budgétisation (IABS) dont nous disposons actuellement. Installé et mis en service en 2002, ce système fournit depuis aux administrateurs des informations actuelles sur les dépenses engagées dans le cadre de chaque ligne budgétaire. Il s'est avéré un outil utile à des fins de planification. En résumé, au prix de gros efforts, notamment de la part de l'assistant aux finances, il a été possible de clore récemment l'exercice pour la période en question.

Vue d'ensemble des recettes/dépenses des contributions annuelles

2000

Il convient de mentionner tout d'abord le solde positif du Fonds pour l'exercice 2000 (voir annexe 1). Bien que MOP1 ait décidé d'établir le Secrétariat permanent à compter du 1^{er} janvier 2000, le processus de recrutement pour le poste de Secrétaire exécutif a mis beaucoup plus longtemps que prévu. Le gouvernement néerlandais a accepté de continuer à assurer gratuitement le Secrétariat par intérim pendant la phase de recrutement du Secrétaire exécutif et d'installation du Secrétariat permanent à Bonn. Le Secrétariat permanent s'est installé à Bonn le 17 juillet 2000. Pour le premier semestre 2000, le Fonds d'affectation spéciale de l'AEWA n'a donc pas eu à engager de dépenses, bien que les Parties contractantes aient commencé à verser leurs contributions annuelles à partir du 1^{er} janvier 2000. Cela explique l'excédent à hauteur de 286,519 dollars des États-Unis des recettes sur les dépenses pour l'année 2000.

En règle générale, UNON conseille à tous les Secrétariats administrés par le PNUE de constituer une réserve équivalant environ à 50 % du budget annuel moyen adopté par la Réunion des Parties. Pour la première période triennale, le budget annuel moyen était de 374,000 dollars. Le solde positif du Fonds d'affectation spéciale étant de 286,519 dollars pour cette première année, ce montant a suffi à constituer une réserve à hauteur de la moitié du budget annuel moyen, comme c'est indiqué ci-dessus.

2001

Pour la première fois, le Fonds d'affectation spéciale de l'AEWA a couvert toutes les dépenses. Il a fallu néanmoins beaucoup de temps pour permettre non seulement au Secrétariat de se familiariser avec le règlement financier et les règles de gestion financière des Nations Unies mais aussi pour constituer un nouveau réseau de contractants en Allemagne. De plus, on notera que bien qu'embauché en 2001, l'assistant/secrétaire n'a pris ses fonctions qu'au mois d'août. Ces différents facteurs se sont répercutés sur la quantité des activités sous-traitées, ce qui a permis, c'est évident, de faire quelques économies.

On voit à l'annexe 1 que l'excédent des recettes sur les dépenses atteint 148,419 dollars pour 2001. Les chiffres réels sont en fait moins élevés si l'on tient compte de l'ajustement de 46,100 dollars fait en 2002 pour l'année précédente. L'excédent des recettes sur les dépenses est en fait de l'ordre de 100,000 dollars.

2002

La deuxième session de la Réunion des Parties (MOP2) s'est tenue en 2002. Organiser un tel événement signifie une quantité de travail énorme pour un petit Secrétariat comme celui de l'AEWA. Même en faisant le maximum, nous n'avons pas pu sous-traiter toutes les activités prévues au programme de travail 2002 du Secrétariat. En outre, en organisant MOP2 dos à dos avec la 7^e Conférence des Parties de la CMS (COP7), nous avons pu faire quelques économies. Prenons l'exemple des frais des délégués qui ont été parrainés. Grâce à l'offre généreuse de la République fédérale d'Allemagne, la CMS a reçu une subvention à hauteur de 125,000 euros qui lui a permis de financer la participation des délégués des pays en développement ou en transition économique tant à COP7 (CMS) qu'à MOP2 (AEWA). Les fonds prévus à cet effet sur le budget 2002 de l'AEWA (87,500 dollars) n'ont donc pas été utilisés. Il en résulte cet excédent de 133,267 dollars des recettes sur les dépenses.

Vue d'ensemble des recettes/dépenses des contributions volontaires

L'annexe 2 donne une vue d'ensemble des recettes et des dépenses des contributions volontaires de contrepartie. Aucune contribution volontaire n'a été reçue en 2000. Par ailleurs, cette annexe s'explique plus ou moins d'elle-même. Malheureusement, en raison de circonstances imprévues, certains projets n'ont pas pu être sous-traités ou ont pris énormément de retard. C'est pourquoi tous les fonds disponibles n'ont pas pu être dépensés. On espère pouvoir régler ce problème en temps utile.

Vue d'ensemble de l'exercice 2003

Vue d'ensemble des dépenses budgétaires ordinaires et des contributions volontaires

On trouve dans le tableau récapitulatif de l'exercice financier 2003 figurant à l'annexe 3 des informations sur les dépenses engagées tant sur le budget ordinaire que sur les contributions volontaires de contrepartie jusqu'au 31 octobre 2003. Ce tableau constitué par le Secrétariat repose sur des renseignements reçus par UNON et sur la « carte de projet » de notre système comptable.

La première partie du tableau a rapport au budget ordinaire adopté par MOP2. Une colonne intitulée « approuvé » (*approved*) indique ce qui a été réellement approuvé par MOP2 pour cette ligne budgétaire spécifique. À côté, une colonne a été ajoutée sous la dénomination « alloué » (*allocated*). Au début de l'année 2003, à la demande du Secrétariat, le Président du Comité technique a accepté de transférer le reliquat existant dans plusieurs lignes budgétaires pour l'année 2002 dans des lignes budgétaires similaires pour l'année 2003. Le Secrétariat a fait cette requête car il s'attendait à un manque dans les lignes budgétaires suivantes:

- a) 1101 Secrétaire exécutif ;
- b) 1221 Consultants-information ;
- c) 2202 – 2218 Projets financés sur des contributions volontaires de contrepartie ;
- d) 5201 Production des documents (à l'extérieur)
- e) 5202 Supports d'information

Ad a) : Conformément au règlement du personnel des Nations Unies, les cadres qui ont été recrutés à l'échelon international ont droit à demander des indemnités pour frais d'études. Fin 2001, le Secrétaire exécutif a fait une telle demande pour l'année 2000-2001. Pour l'une ou l'autre raison, cette demande a disparu à Nairobi et il lui a fallu renouveler sa demande à UNON pour 2000-2001 en même temps qu'il a envoyé sa demande pour 2001-2002. UNON a fait savoir au début de l'année 2003 seulement que la demande était acceptée pour les deux années. Le paiement devrait donc être effectué en 2003. Comme l'indique l'annexe 3, cela engendre un déficit.

Ad b), d) et e) : Dans le cadre du suivi de MOP2, il est évident que de nombreux documents adoptés par la Réunion des Parties doivent être publiés et distribués. Le Secrétariat a estimé qu'il serait bon de faire connaître les principaux résultats de MOP2 en publiant un numéro spécial du Bulletin AEWA. Comme l'indique le tableau à l'annexe 3, le déficit attendu s'est concrétisé.

Ad c) : Le Secrétariat a été très satisfait de l'aide que lui ont apportée de nombreuses Parties contractantes en vue de la mise en œuvre des Priorités internationales de mise en œuvre 2003-2007. Le déficit escompté dans ce domaine est dû en partie aux 13 % de frais généraux du PNUE qui ont été déduits des fonds reçus, en partie parce que les Parties ne subventionnent pas à 100 % et en partie parce que certaines Parties paient par tranches. Dans ce dernier cas, il convient de noter que les Nations Unies ne permettent pas de prendre des engagements financiers sans budget disponible. Pour pouvoir lancer ce type de projet, le Secrétariat alloue régulièrement un nouveau budget à l'intérieur de l'élément sous-traitance. Contrairement au système de budgétisation précédent, le nouveau système IABS nous donne la possibilité d'allouer des fonds assignés, ce qui nous permet de bien mieux gérer les ressources financières restant disponibles pour un certain objet.

On dispose pour 2003 d'un budget ordinaire de 543,532 dollars. Au 30 octobre 2003, 386 279 dollars avaient été engagés ou déjà payés. Cela signifie que 71 % de la totalité du budget alloué avait été dépensé/engagé à cette date.

Le Secrétariat prévoit que la majeure partie des fonds restants sera dépensée dans les mois à venir. Il

est probable que dès la fin de l'année 2003, l'excédent des recettes sur les dépenses sera très limité.

Vue d'ensemble des recettes liées aux contributions annuelles/contributions volontaires

Une déclaration des contributions annuelles reçues par le Fonds d'affectation spéciale de l'AEWA figure à l'annexe 4. Au 31 octobre 2003, seuls 3,449 dollars de cotisations impayées pour les années précédentes restaient à recouvrer. Le montant total des arriérés de contributions est de 33,679 dollars pour 2003.

UNON et le Secrétariat de l'Accord envoient régulièrement des rappels aux Parties contractantes qui ne se sont pas acquittées de leurs contributions. Le montant des contributions arriérées dues au titre d'exercices antérieurs montre qu'il y a peu de Parties dans ce cas.

Contrairement aux années précédentes, le Secrétariat a eu des problèmes à obtenir des contributions volontaires de contrepartie pour la mise en œuvre des Priorités internationales de mise en œuvre 2003-2007 et/ou pour d'autres activités du Secrétariat de l'Accord. La récession économique à laquelle de nombreux pays industrialisés doivent faire face actuellement en est la cause. Les pays suivants ont versé à ce jour une contribution volontaire à l'AEWA pour 2003 :

- l'Allemagne (25,600 €)
- le Royaume-Uni (25,000 £)

Les contributions volontaires sont extrêmement importantes pour aider à l'application de l'Accord. On espère dans les années à venir que le soutien apporté augmentera et qu'il permettra au Secrétariat de poursuivre par exemple la mise en œuvre des Priorités internationales de mise en œuvre 2003-2007. Le Comité permanent se réjouit de tout avis/conseil qui pourra lui être donné à cet effet.